

Négociations sur le nouveau pacte de la vie au travail

➤ De quoi parle-t-on ?

Document d'orientation

A la suite des Assises du Travail, le ministère du Travail a transmis le 21 novembre 2023 un document d'orientation fixant **3 sujets de discussion** aux partenaires sociaux : la mise en place du CETU, le plein emploi des seniors et les carrières.

Négociations à venir

Les partenaires sociaux vont **débuter les négociations** sur ces thèmes, et ce jusqu'au **15 mars** (délai fixé par le Gouvernement). En cas d'accord national interprofessionnel (ANI), le texte sera transposé dans la loi durant **l'été 2024**.

➤ 3 sujets de négociation



Mise en place du CETU

Le Gouvernement souhaite mettre en place le **compte-épargne temps universel**. L'objectif ? Permettre aux actifs de conserver leur compte lorsqu'ils changent de statut ou d'organisation. Ce nouveau dispositif serait géré par un **opérateur tiers**.

Plein emploi des seniors

Le Gouvernement invite les partenaires sociaux "à identifier les mesures favorables au maintien et au retour en emploi des seniors afin d'atteindre un objectif d'un **taux d'emploi de 65 % des 60-64 ans à l'horizon 2030**".



Carrières, reconversions et usure professionnelle

Sont notamment cités ici la simplification et la lisibilité des dispositifs d'évolutions ou de transitions professionnelles et le développement de **l'alternance pour les adultes**.



Pour aller plus loin

[Le document d'orientation du 21 novembre 2023](#)

[Podcast](#)

Pas encore membre ? Rejoignez-nous !

